

Marseille, le 23/06/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A55 – Communes de Martigues

Restrictions de circulation sur le viaduc de Martigues

Période du 15 juillet au 14 août 2026

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée informe les usagers de la route et les transporteurs ainsi que l'ensemble des acteurs économiques de la zone industrielle portuaire de Fos que la circulation sur l'A55 dans le sens Marseille vers Fos, au droit du viaduc de Martigues, sera totalement basculée sur l'autre sens de circulation, de jour comme de nuit, au cours de la période comprise entre le mercredi 15 juillet et le vendredi 14 août 2026.

Ces mesures d'exploitation permettront la réalisation d'investigations et de travaux d'entretien spécialisé sur l'ouvrage métallique central.

Pendant cette opération, la circulation :

- se fera sur la partie Ouest du tablier, sur deux voies réduites en largeur dans chaque sens de circulation (*cf. carte annexe 1 ci-dessous*). Des séparateurs de voie assureront la sécurité des usagers pour séparer les deux flux de circulation ;
- sera maintenue sur les bretelles d'accès et de sortie des deux échangeurs de part et d'autre de l'ouvrage ;
- sera limitée à 50 km/h dans la zone de travaux ;
- sera strictement interdite aux poids lourds dont le poids total en charge roulant excède 26 tonnes sur l'ouvrage. Un itinéraire de déviation « grande maille » sera mis en place pour les véhicules dont le poids total en charge excède 26 tonnes via le Nord de l'étang de Berre (*cf. carte annexe 2 ci-dessous*).

Travaux d'investigation et de réparation :

- préparation du basculement de circulation dès la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 juillet et ce jusqu'au mardi 21 juillet matin :
 - dès le jeudi 16 juillet matin : réduction de la capacité de trafic de l'A55 à 2 voies au lieu de 3 voies dans le sens Fos vers Marseille sur le viaduc de Martigues ;
 - le basculement à 2x2 voies sur la partie Ouest du viaduc aura lieu dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 juillet ;
- ce basculement sera effectif jusqu'au mardi 11 août au soir ;
- du mardi 11 au soir au vendredi 14 août matin : remise en état progressive dans la configuration normale de circulation.

Direction Interdépartementale des routes Méditerranée

→ la circulation sur le viaduc de Martigues sera interdite aux poids lourds dont le poids total en charge roulant excède 26 tonnes pendant la période de basculement effectif soit du mardi 21 juillet au mardi 11 août 2026. Les poids lourds dont le poids total en charge roulant n'excèdent pas 26 tonnes seront autorisés à circuler sur le viaduc. Il est par ailleurs rappelé que la circulation des poids lourds sur le pont levant en centre-ville de Martigues reste interdite.

→ durant les phases de basculement et dé-basculement ainsi que de travaux en configuration de circulation à deux voies, les poids lourds devront emprunter la voie de gauche sur le viaduc de Martigues dans le sens de circulation Fos vers Marseille.

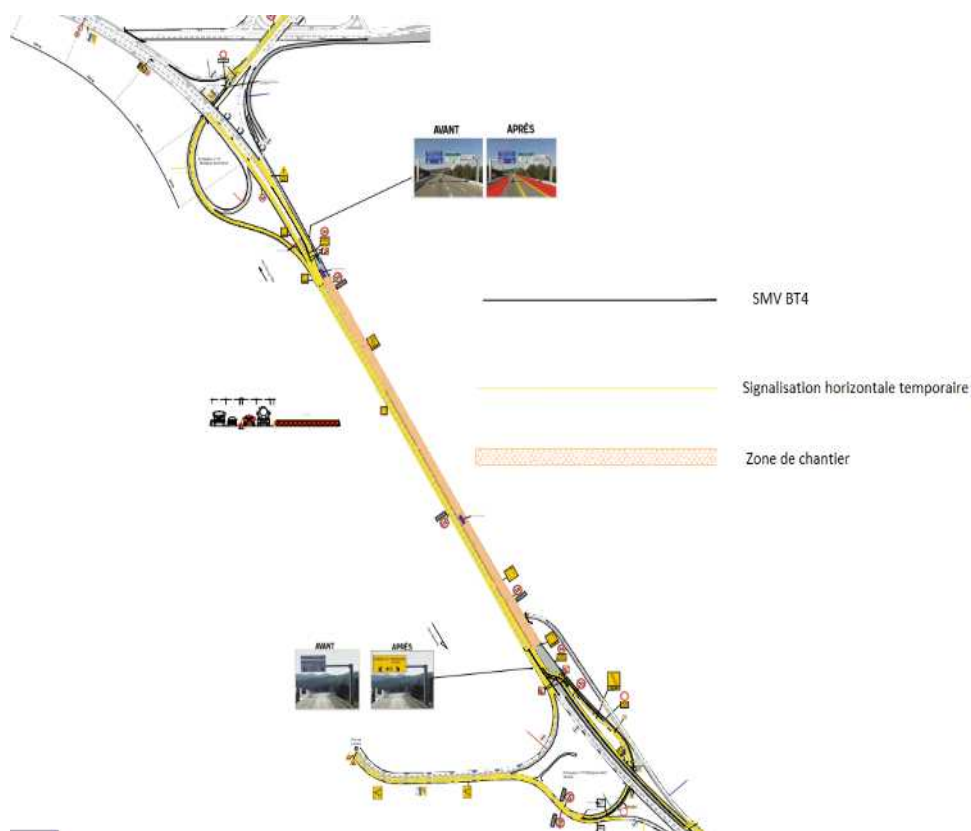
Sécurité des intervenants :

Il est rappelé aux usagers de la route qu'ils doivent observer le strict respect du corridor de sécurité pendant les opérations de mise en œuvre des mesures d'exploitation dans les phases de basculement et de dé-basculement ainsi que le strict respect des restrictions de circulation et de vitesse pendant les travaux. Des contrôles seront effectués pour s'assurer du respect des restrictions de circulation.

Enfin, ces travaux étant dépendant des aléas météorologiques, les mesures seraient adaptées si des événements climatiques importants (pluie, vent, ...) survenaient. Dans ce cas, le planning de ces travaux ferait alors l'objet d'une nouvelle communication dédiée.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, consciente de la gêne occasionnée, vous remercie de votre compréhension et vous invite à la plus grande prudence en amont et aux abords du chantier en restant vigilant et en adaptant votre vitesse.

Annexe 1



Annexe 2

